

CALENDRIER RÉGIONAL

2020

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDG)
DE LA RÉGION OCCITANIE





Sites internet des Centres de gestion de la Région Occitanie :

www.cdg09.fr - www.cdg11.fr
www.cdg30.fr - www.cdg31.fr
www.cdg32.fr - www.cdg34.fr
www.cdg46.fr - www.cdg48.fr
www.cdg65.fr - www.cdg66.fr
www.cdg81.fr - www.cdg82.fr

La coordination régionale Occitanie réunit 13 centres de gestion de la fonction publique territoriale et propose une programmation de concours et d'examens professionnels de catégorie A, B et C.

Cette programmation tient compte :

- des besoins en recrutement exprimés par les employeurs publics territoriaux de la région ;
- du nombre de lauréats restant inscrits sur les listes d'aptitude issues de précédentes sessions.

Le présent document constitue un calendrier prévisionnel, présenté par filière et par grade, précisant l'organisateur et les dates clés indicatives de chaque procédure. Toutefois l'organisation de ces opérations relève de la seule compétence des centres de gestions organisateurs.

Seuls les arrêtés d'ouverture correspondants confirmeront la mise en œuvre et les conditions de cette mise en œuvre, notamment en termes de dates.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour connaître les modalités d'inscription, le candidat doit se rapprocher du CDG organisateur du concours ou de l'examen professionnel ou consulter le site internet.

À noter : les conditions d'inscription mentionnées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution des textes.

Ariège
CDG 09

4 avenue Raoul Lafayette
09000 FOIX
05 34 09 32 40
www.cdg09.fr

Aude
CDG 11

Maison des Collectivités
85 avenue Claude Bernard
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX
04 68 77 79 79
www.cdg11.fr

Aveyron
CDG 12

Immeuble « Le Sérial »
10 faubourg Lo Barry
Saint Cyrice Étoile
12000 RODEZ
05 65 73 61 60

Gard
CDG 30

183 chemin du Mas Coquillard
30900 NIMES
04 66 38 86 98 ou
04 66 38 86 85
www.cdg30.fr

Haute-Garonne
CDG 31

590 rue Buissonnière
CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
05 81 91 93 00
www.cdg31.fr

Gers
CDG 32

4 place du Maréchal Lannes
BP 80002
32001 AUCH CEDEX
05 62 60 15 00
www.cdg32.fr

Hérault
CDG 34

Parc d'activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX
4
04 67 04 38 81
www.cdg34.fr

Lot
CDG 46

12 Avenue Charles Pillat
46090 PRADINES
05 65 23 00 95
www.cdg46.fr

Lozère
CDG 48

11 boulevard des Capucins
48000 MENDE
04 66 65 30 03
www.cdg48.fr

Hautes-Pyrénées
CDG 65

13 rue Emile Zola
65600 SEMEAC
05 62 38 92 50
www.cdg65.fr

Pyrénées-Orientales
CDG 66

Centre del Mon - BP 901
35 boulevard Saint-Assiscle
66020 PERPIGNAN CEDEX
04 68 34 88 66
www.cdg66.fr

Tarn
CDG 81

188 rue de Jarlard
81000 ALBI
05 63 60 16 50
www.cdg81.fr

Tarn-et-Garonne
CDG 82

23 boulevard Vincent Auriol
82000 MONTAUBAN
05 63 21 62 00
www.cdg82.fr

SOMMAIRE CONCOURS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Attaché territorial	A	Page 6
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 7
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 8
Technicien territorial	B	Page 9
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 10
FILIÈRE CULTURELLE		
Bibliothécaire	A	Page 11
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE ET SOCIALE		
Cadre territorial de santé paramédical	A	Page 12
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 13
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 13
Educateur de jeunes enfants	A	Page 14
Assistant territorial socio-éducatif	B	Page 14
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 15
FILIÈRE SPORTIVE		
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 16
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	Page 17
FILIÈRE POLICE		
Directeur de police municipale	A	Page 18
Chef de service police municipale	B	Page 19
Gardien brigadier de police municipale	C	Page 20

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 21
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 21
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 21
FILIÈRE TECHNIQUE		
Ingénieur territorial	A	Page 22
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 23
Tableau de répartition des spécialités et options de l'examen d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		Page 24
FILIÈRE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES)		
Attaché principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques	A	Page 24
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 24
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 24
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 24
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 25
FILIÈRE CULTURELLE (ARTISTIQUE)		
Assistant de l'enseignement artistique de principal de 1 ^{ère} classe	B	Page 26
Assistant de l'enseignement artistique de principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 26
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE		
Cadre supérieur de santé paramédical	A	Page 27
Moniteur éducateur et intervenant social principaux	A	Page 27
Agent territorial social principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	C	Page 27
FILIERE SPORTIVE		
Conseiller des activités physiques et sportives (avancement de grade)	A	Page 28
FILIÈRE ANIMATION		
Animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 29
Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 29
Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 29
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 29
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		
Chef service de police municipale (promotion interne)	A	Page 30

CONCOURS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ATTACHE TERRITORIAL	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 24 mars au mercredi 29 avril 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 7 mai 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 19 novembre 2020	CDG 34
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats de l'exercice, pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 1^{er} octobre au mercredi 6 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 14 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 19 mars 2020	CDG 11
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale, en activité à la date de clôture des inscriptions, et justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 21 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 16 avril 2020	Répartition par spécialité :
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris à ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				CDG 65 Bâtiments, génie civil
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				CDG 31 Réseaux, voirie et infrastructures

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	Du mardi 8 octobre au mercredi 13 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 21 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 16 avril 2020	Répartition par spécialité :
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris à ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				CDG 30 Bâtiments, génie civil
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				CDG 81 Réseaux, voirie et infrastructures

CONCOURS

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.	Du mardi 27 août au mercredi 2 octobre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 10 octobre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 16 janvier 2020	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant, de l'exercice pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; - ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n°71-577 du 16 juillet 1971, - ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 7 janvier au mercredi 12 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 19 mai 2020	A déterminer
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				


CONCOURS

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
CADRE TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires d'une part de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour pouvoir se présenter au concours d'infirmier en soins généraux, de technicien paramédical ou de puéricultrice et d'autre part du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou d'une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.	Du mardi 7 janvier au 5 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 13 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 avril 2020	Répartition des spécialités CDG 11 infirmier cadre de santé CDG 81 Puéricultrice cadre de santé
		INTERNE SUR TITRES	Ouvert, dans l'une des spécialités, aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 décembre 2012, à l'article 4 du décret du 27 mars 2013 et à l'article 4 du décret du 18 août 2014 et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical.				

CONCOURS

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ; soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ; soit du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.	Du mardi 1^{er} octobre au mercredi 6 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 14 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 2 mars 2020	CDG 31
AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes obtenus dans l'une des spécialités ci-après : <u>Pour la spécialité aide-soignant</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'État d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique. <u>Pour la spécialité aide médico-psychologique</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.	Du mardi 21 avril au mercredi 27 mai 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)  inscription uniquement par courrier ou sur place	Jusqu'au jeudi 4 juin 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 12 octobre 2020	CDG 12 Aide-soignant Aide médico-psychologique

CONCOURS

FILIÈRE SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR(S)
EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 décembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 11 février 2020	CDG 66
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF	A	EXTERNE SUR TITRES	<p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p><u>Pour la spécialité Assistant de service social :</u> du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ;</p> <p><u>Pour la spécialité Éducation spécialisée :</u> du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.</p> <p><u>Pour la spécialité Conseil en économie sociale et familiale :</u> du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.</p>	Du mardi 14 avril au mercredi 20 mai 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 mai 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 1^{er} octobre 2020	<p>Répartition des spécialités</p> <p>CDG 31 Assistant service social</p> <p>CDG 30 Educateur spécialisé</p> <p>Conseiller en économie sociale et familiale</p>

CONCOURS

FILIÈRE SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance ou justifiant d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 12 mai au mercredi 17 juin 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 25 juin 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 14 octobre 2020	Pas d'organisation en Occitanie <i>se rapprocher des autres coordinations</i>
		TROISIEME CONCOURS	<p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.</p>				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau III, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 28 mai au mercredi 3 juillet 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 11 juillet 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 21 janvier 2020	CDG 81
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE SPORTIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'État et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007	Du mardi 28 mai au mercredi 3 juillet 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 11 juillet 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 21 janvier 2020	CDG 33
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	A	EXTERNE	<p>Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ; - Diplôme ou titre au moins de niveau II, homologué suivant la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles conformément au décret du 26 avril 2002. 	Du mardi 27 août au mercredi 2 octobre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 10 octobre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Lundi 13 et mardi 14 janvier 2020	CIG Grande Couronne
		INTERNE	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>				

CONCOURS

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 décembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Test psychologique le mardi 31 mars 2020 Epreuves écrites jeudi 11 juin 2020	CDG 06
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de l'exercice, pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 1^{er} octobre au mercredi 6 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 14 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 5 mai 2020	CDG 34
		1 ^{er} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.				
		2 ^{ème} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L.4145-1 du code de la Défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins 2 ans au 1 ^{er} janvier de l'année du concours.				

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade de rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 10 mars au mercredi 15 avril 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 avril 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 24 septembre 2020	CDG 48
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade de rédacteur territorial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				CDG 11
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe et comptant : 1°) Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ; 2°) Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.				CDG 31
							CDG 46
							CDG 30
							CDG 65
							CDG 81

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
INGÉNIEUR TERRITORIAL	A	PROMOTION INTERNE	<p>1^{er} examen :</p> <p>Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p>	<p>Du mardi 7 janvier au mercredi 12 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au jeudi 20 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jeudi 18 juin 2020</p>	CDG 31
			<p>2^{ème} examen :</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>				CDG 48

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique territorial ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 27 août au mercredi 2 octobre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 10 octobre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 16 janvier 2020	Répartition des spécialités et options page suivante

Répartition des options de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Spécialités	options	Organisateurs	Spécialités	Options	Organisateurs
Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers	Plâtrier	CDG 34	Espaces naturels, espaces verts	Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	CDG 46
	Peintre, poseur de revêtements muraux	CDG 12		Bûcheron, élagueur	
	Poseur de revêtement de sols, carreleur	CDG 34		Employé polyvalent des espaces verts et naturels	
	Vitrier, miroitier	CDG 34	Mécanique, électromécanique	Mécanicien hydraulique	CDG 30
	Poseur de revêtement de sols, carreleur	CDG 34		Electrotechnicien, électromécanicien	
	plombier ; plombier canalisateur	CDG 34		Electronicien (maintenance et matériel électronique)	
	Installation, entretien et maintenance "froid et climatisation"	CDG 34		Installation et maintenance des équipements électriques	
	Menuisier	CDG 12	Restauration	Cuisinier	CDG 48
	Ebéniste	CDG 12		Pâtissier	
	Maçon, ouvrier du béton	CDG 34		Restauration collective : liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).	
	Couvreur-zingueur	CDG 34	Environnement, hygiène	Propreté urbaine, collecte des déchets	CDG 31
	Monteur en structures métalliques	CDG 34		Qualité de l'eau	
	Ouvrier en VRD	CDG 34		Entretien des piscines	
	Paveur	CDG 34		Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	
	Agent d'exploitation de la voirie publique	CDG 66		Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	
	Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	CDG 34		Opérations mortuaires 'fossoyeur, porteur	
	Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	CDG 34		agent d'assainissement	
	Dessinateur	CDG 34	Communication, spectacle	Conducteur de machines d'impression	CDG 31
	Mécanicien tourneur fraiseur	CDG 34		Opérateur PAO	
Métallier, soudeur	CDG 12	Relieur-brocheur			
Serrurier, ferronnier	CDG 12	Agent polyvalent du spectacle			
		Eclairagiste			
Conduite de véhicules	Conduite de véhicules poids lourds	CDG 09	Projectionniste	CDG 30	
	Conduite de véhicules de transport en commun				
	Conduite d'engins de travaux publics				
	Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	CDG 32	Magasinier		
	Mécanicien des véhicules à moteur Diesel		Monteur, levageur, cariste		
	Mécanicien des véhicules à moteur à essence		Maintenance, bureautique		
	Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride		Surveillance, télésurveillance, gardiennage		
	Réparateur en carrosserie (carrosserie, peintre)				

EXAMENS PROFESSIONNELS				FILIERE CULTURELLE			
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.	Du mardi 14 janvier au mercredi 19 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 27 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 14 mai 2020	En attente de la parution du décret fixant les modalités d'organisation
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 21 janvier au mercredi 26 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 mars 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 26 mai 2020	CDG 11
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				CDG 31
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.				CDG 31

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIÈRE CULTURELLE			
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 années de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 décembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 26 mars 2020	CDG 48

EXAMENS PROFESSIONNELS				FILIÈRE ARTISTIQUE			
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^{ème} échelon dans le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 7 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 3 février 2020	CDG 13
ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
CADRE SUPERIEUR TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux cadres de santé de 1 ^{ère} classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Du mardi 7 janvier au mercredi 5 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 13 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 avril 2020	CDG 48

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL TERRITORIAL	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon du grade de moniteur éducateur et intervenant familial et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 15 octobre au mercredi 20 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 novembre 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 17 février 2020	CDG 31
AGENT TERRITORIAL SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents sociaux ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 12 mai au mercredi 17 juin 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 25 juin 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 15 octobre 2020	CDG 32

EXAMEN PROFESSIONNEL**FILIÈRE SPORTIVE**

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade de conseiller.	Du mardi 7 janvier au mercredi 5 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 13 février 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 9 avril 2020	CDG 81

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIÈRE ANIMATION

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins d'un an dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 14 avril au mercredi 20 mai 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 mai 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 17 septembre 2020	CDG 11
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux animateurs territoriaux ayant au moins atteint le 4 ^{ème} échelon de leur grade et justifier au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				CDG 66
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;				CDG 66
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 29 octobre au mercredi 4 décembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 12 décembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 12 mars 2020	CDG 65

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	Du mardi 22 octobre au mercredi 27 novembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 décembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 11 juin 2020	A déterminer

CONCOURS
PREVISIONNEL 2021

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	Du mardi 9 février au mercredi 17 mars 2021	Jeudi 25 mars 2021	Jeudi 14 octobre 2021
REDACTEUR TERRITORIAL	B	Du mardi 9 février au mercredi 17 mars 2021	Jeudi 25 mars 2021	Jeudi 14 octobre 2021
INGENIEUR	A	Du mardi 12 janvier au mercredi 17 février 2021	Jeudi 25 février 2021	Mercredi 16 et jeudi 17 juin 2021
AGENT DE MAITRISE	C	Du mardi 8 septembre au mercredi 14 octobre 2020	Jeudi 22 octobre 2020	Jeudi 21 janvier 2021
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	Du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2020	Jeudi 26 novembre 2020	Jeudi 27 mai 2021
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	B	Du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2020	Jeudi 26 novembre 2020	Jeudi 27 mai 2021
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 22 septembre au mercredi 28 octobre 2020	Jeudi 5 novembre 2020	Mardi 30 mars 2021
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1^{ère} ET 2^{ème} CATEGORIE	A	Du mardi 5 janvier au mercredi 10 février 2021	Jeudi 18 février 2021	Mercredi 19 mai 2021
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN TERRITORIAL	A	Du mardi 11 mai au mercredi 16 juin 2021	Jeudi 24 juin 2021	A compter du mardi 2 novembre 2021
MEDECIN TERRITORIAL	A	Du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2020	Jeudi 26 novembre 2020	A compter du lundi 1er février 2021
PUERICULTRICE TERRITORIALE	A	Du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2020	Jeudi 26 novembre 2020	A compter du lundi 8 février 2021
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	A	Du mardi 22 septembre au mercredi 28 octobre 2020	Jeudi 5 novembre 2020	A compter du lundi 25 janvier 2021
TECHNICIEN PARAMEDICAL TERRITORIAL	B	Du mardi 5 janvier au mercredi 3 février 2021	Jeudi 11 février 2021	A compter du lundi 3 mai 2021
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 27 avril au mercredi 2 juin 2021	Jeudi 10 juin 2021	A compter du lundi 11 octobre 2021
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 15 septembre au mercredi 21 octobre 2020	Jeudi 29 octobre 2020	A compter du lundi 1er mars 2021
ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 27 avril au mercredi 2 juin 2021	Jeudi 10 juin 2021	Mercredi 6 octobre 2021
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 18 mai au mercredi 23 juin 2021	Jeudi 1 juillet 2021	Jeudi 21 octobre 2021
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	Du mardi 16 mars au mercredi 21 avril 2021	Jeudi 29 avril 2021	Jeudi 16 septembre 2021
ANIMATEUR	B	Du mardi 16 mars au mercredi 21 avril 2021	Jeudi 29 avril 2021	Jeudi 16 septembre 2021
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 15 septembre au mercredi 21 octobre 2020	Jeudi 29 octobre 2020	Mardi 23 mars 2021

EXAMENS PROFESSIONNELS
PREVISIONNEL 2021

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
ATTACHE PRINCIPAL	A	Du mardi 3 novembre au mercredi 9 décembre 2020	Jeudi 17 décembre 2020	Jeudi 8 avril 2021
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 27 octobre au mercredi 2 décembre 2020	Jeudi 10 décembre 2020	Jeudi 18 mars 2021
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 27 octobre au mercredi 2 décembre 2020	Jeudi 10 décembre 2020	Jeudi 15 avril 2021
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 27 octobre au mercredi 2 décembre 2020	Jeudi 10 décembre 2020	Jeudi 15 avril 2021
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE promotion interne	B	Du mardi 27 octobre au mercredi 2 décembre 2020	Jeudi 10 décembre 2020	Jeudi 15 avril 2021
AGENT DE MAÎTRISE	C	Du mardi 8 septembre au mercredi 14 octobre 2020	Jeudi 22 octobre 2020	Jeudi 21 janvier 2021
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	A	Du mardi 12 janvier au mercredi 17 février 2021	Jeudi 25 février 2021	Jeudi 20 mai 2021
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2^{ème} CATEGORIE	A	Du mardi 5 janvier au mercredi 10 février 2021	Jeudi 18 février 2021	Mercredi 19 mai 2021
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	Du mardi 22 septembre au mercredi 28 octobre 2020	Jeudi 5 novembre 2020	A compter du lundi 1er février 2021
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN TERRITORIAL DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	Du mardi 11 mai au mercredi 16 juin 2021	Jeudi 24 juin 2021	A compter du mardi 2 novembre 2021
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	Du mardi 22 septembre au mercredi 28 octobre 2020	Jeudi 5 novembre 2020	Jeudi 18 février 2021
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	Du mardi 9 mars au mercredi 14 avril 2021	Jeudi 22 avril 2021	Jeudi 30 septembre 2021
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 8 septembre au mercredi 14 octobre 2020	Jeudi 22 octobre 2020	Jeudi 14 janvier 2021
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE avancement de grade	B	Du mardi 8 septembre au mercredi 14 octobre 2020	Jeudi 22 octobre 2020	Jeudi 14 janvier 2021



COORDINATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'OCCITANIE